

COMMISSION DES DELEGUES

P.V N° 1

Réunion : Mardi 31 Août 2021

Présents : Mme Béatrice MONNIER - MM. Jean-Luc PHILIPPS - Jean Paul RUIZ - André VITIELLO
Absent excusé : M. Gérard IVORA

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €), ou joints par chèque s'il ne s'agit pas d'un club,

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Composition du bureau

- Répartition des fonctions

- Délégués saison 2021/2022

Frais de déplacement des délégués

- Préparation de la réunion plénière d'avant saison des délégués, ce même jour à 17h30

- Présentation de trois nouveaux délégués.

Président : Monsieur André VITIELLO

Désignations : Monsieur André VITIELLO – Madame Nathalie COGGIA (directrice administrative)

Secrétaire : Monsieur Jean-Luc PHILLIPS

Secrétaire Adjointe : Madame Béatrice MONNIER

Délégué du Comité Directeur : Monsieur Gérard IVORA

Cartes grises et justificatifs de domicile : Madame Béatrice MONNIER

Frais de déplacement "impayés" : Madame Béatrice MONNIER

Le Président remercie tout d'abord les membres de la Commission pour le travail accompli durant la précédente saison qui a été écourtée début Octobre par la Covid 19.

Il précise que le paiement mensuel pour certaines catégories a été poursuivi cette saison.

Il présente ensuite le déroulement de la réunion plénière d'avant saison des délégués qui a lieu dès la fin de la présente réunion à 17 h 30.

REUNION PLENIERE D'AVANT SAISON DES DELEGUES

Mardi 31 Août 2021 à 17h30

Président : Monsieur André VITIELLO

Secrétaire : Monsieur Jean-Luc PHILIPPS

Représentant du CD : Monsieur Gérard IVORA

Membres : Madame Béatrice MONNIER – Monsieur Jean-Paul RUIZ

Absent excusé : Monsieur Gérard IVORA

Délégués présents : Mesdames Annick CHAMPOURLIER - Régine ROERO - Messieurs Michel ALEXANDRE – Serge BATTAGLIONE – Guy BOLARD – Jean-Pierre CHASSON - Jean-Yves FAUCHET - Jean Pierre FRANCESCHINI – Hubert GERBY - Patrick GUIGUES - Julien LE DORAN – Yvan MASSOLO - Michel MOMBOISSE – Jean-Paul MULDER - Jean-Luc PHILIPPS - Christian RINAUDO – Christian ROERO – Benyagoub SABI - Jacky SICHNKNECHT – Florent VILLANOVA

Excusés : Messieurs Jean Pierre MARY – André ROBERT

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants.

Une minute de silence a été observée pour les délégués qui nous ont quittés la saison dernière.

Présentation de trois nouveaux délégués : M. Hubert GERBY, Mmes Régine ROERO et Annick CHAMPOURLIER.

Félicitations à Mme Béatrice MONNIER qui a été présentée à la Fédération Française de Football en tant que déléguée Nationale.

Le président rappelle le rôle du délégué.

Mme Béatrice MONNIER demande si chacun a bien créé son compte sur la F.F.F.

- **COVID 19**

Obligation pour tous les délégués d'avoir un PASS SANITAIRE valide.

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateurs et personnels). Quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle. Il est obligatoire pour toutes les personnes prenant place sur le banc de porter un masque durant toute la rencontre à l'exception du coach.

La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée.

Le Président les informe qu'en cas d'incidents sur un match il doit être prévenu rapidement.

Plusieurs autres questions d'ordre général sont posées par des délégués auxquelles il est répondu par les membres de la commission.

Le Président souhaite à tous, malgré ce Covid 19, une excellente saison.

L'ordre du jour étant épuisé il clôture la réunion à 18 heures 30.

*Prochaine réunion
Sur convocation*

Le Président : André VITIELLO
Le Secrétaire : Jean-Luc PHILIPPS
La Secrétaire adjointe : Béatrice MONNIER